

## Introduction

18 août 2017

[Print](#)

Jean RODHAIN, « Introduction », *Prisons et prisonniers*, n° 42, 2ème trimestre, 1959, p. 264.

### Introduction

par Mgr Jean RODHAIN, Aumônier Général des Prisons

*Après avoir salué M. Michelet, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice de la Communauté, l'Aumônier Général souligne d'abord la composition de l'assistance. Sur 500 Congressistes, on dénombre la moitié représentant le Secteur Public (Fonctionnaires et Magistrats) et l'autre moitié, les Oeuvres Privées.*

*Dans le problème évoqué par le Congrès, le spécialiste a besoin de la foule et le Public ne peut se passer du Privé.*

*Puis Mgr Jean Rodhain ajoute :*

... « Celui qui entre ce matin en prison, n'y entre pas seulement en raison d'une faute personnelle. Il a subi l'ambiance de son milieu. Il a aussi faibli sous le poids d'une hérédité. Les fautes collectives ou familiales ont pesé sur lui. Le divorce des autres, l'appartenance que la société n'a pas su lui construire et qui a confiné au taudis, les injustices sociales qui l'ont usé comme l'épidémie use le malade, est-ce que tout ceci ne conduit pas à chaque instant le magistrat ou l'aumônier, à l'intérieur même du tribunal ou de la prison, à regarder au-delà même de l'accusé, vers la société en partie responsable ?

Celui qui est en prison aujourd'hui, son évolution, son repentir, son amendement, est-ce qu'ils n'évolueront pas suivant qu'il est seul ou qu'il a une famille ? Et si, pendant sa captivité cette famille, dans son propre quartier, est abandonnée par tous les voisins, est-ce que cette attitude de la société ne pèsera pas sur l'évolution du captif ?

Enfin, et c'est le sujet même du Congrès après la prison, le sort du prisonnier est entre les mains de son milieu d'accueil. A mesure que l'ancien délinquant arrive (par étapes) à une libération totale, l'apport de l'Administration diminue au profit de l'apport du corps social.

A quoi bon former professionnellement un détenu pendant sa détention si tel employeur ou tel personnel ferme la porte de son atelier au « sorti de prison » !

A quoi bon avoir rééduqué patiemment la volonté de celui-ci, avoir soigné le découragement de celui-là pendant leur longue détention, si, au lendemain du retour, l'engrenage du quartier ou l'ignorance des bureaux replacent le libéré dans des conditions

sans pitié !

A quoi bon enfin avoir minutieusement mis au point les textes relatifs aux Comités de Probation et d'Assistance aux Libérés, si, pour animer ces textes et pour accomplir ce travail bénévole, on ne voit pas, dans la foule mal informée, surgir des vocations, ces jeunes vocations qui désireront, qui voudront se donner à ces Comités !

Le nouveau Code de procédure pénale, depuis le 2 mars dernier, et en particulier son Livre V sur l'exécution des peines témoigne au nom de la Société - vis-à-vis de ses citoyens défailants, une attitude absolument neuve, empreinte de compréhension et d'une charité avertie.

Après la peine, c'est la société à son tour qui aura besoin qu'on lui apprenne dans la vie de chaque jour à témoigner vis-à-vis du libéré, et cette compréhension, et cette charité.

Il ne s'agit plus de quelques spécialistes. Il s'agit de toute la société. Il s'agit de la former. C'est un travail de pédagogie. Et voilà pourquoi il n'est pas insolite de voir ici, aux côtés des Magistrats et des Fonctionnaires, une participation si grande des Oeuvres Privées.

Dans les Oeuvres Privées, ce qui est précieux, ce n'est pas leur travail, ce sont leurs affinités. Je veux dire leurs ramifications, Je veux dire le travail pédagogique qu'elles réalisent, non pas seulement chez leurs assistés, mais surtout, chez leurs membres.

Une œuvre d'assistance aux vieillards aide cinq cents personnes. C'est bien. Mais, si du même coup, pour réaliser ce secours, elle a pu intéresser 5.000 indifférents et leur révéler la solitude du vieillard, le taudis des banlieues, c'est mieux.

De même pour le libéré.

Ce travail de pédagogie, vis-à-vis de la Société tout entière, travail qui complète celui de l'Administration, ce travail, le secteur public ne peut pas le réaliser seul. C'est un honneur pour le secteur privé de collaborer sur ce chantier. Et voilà tout le sens, et de cette assemblée, et de ces travaux.

---

**URL source:** <https://fondationjeanrodhain.org/jean-rodhain-textes-de-jean-rodhain/1959/introduction>